

Procès verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, suivant une convocation en date du 27 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : LE MOIGNE Marcel - CHOLET Laurent - LE MOIGNE Florence - NICQUET Alain - SAUZEAT Marie-Christine - DERGHE Jean-Louis - DHENIN Viviane - SCHIBLER Alain - MAISON Sabine - WAYER Christophe - GUILLERME Teddy - KARLER Patricia - HEDIN Hubert. - KOBSCHE Alexis.

Etaient présents : LE MOIGNE Marcel - CHOLET Laurent - LE MOIGNE Florence - NICQUET Alain - SAUZEAT Marie-Christine - DERGHE Jean-Louis - DHENIN Viviane - SCHIBLER Alain - MAISON Sabine - - HEDIN Hubert.

Soit10 /14

Etaient absents avec procuration : Mme KARLER Patricia a donné procuration à M. Marcel LE MOIGNE :

Soit1 /14

Etaient absents : Mme KARLER Patricia , WAYER Christophe , GUILLERME Teddy , KOBSCHE Alexis ,

Soit4. /14

Président de séance : Monsieur LE MOIGNE Marcel

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil d'administration.

Mme Florence LE MOIGNE a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Secrétaire auxiliaire : Véronique PINCHON.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- DELIBERATION n°2025.07.06 : Cession de matériel : ponton flottant
- DELIBERATION n°2025.07.07 : Remboursement de frais à Mme SAINTYVES Amandine.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts.

l'Ordre du jour devient :

N° ordre	Délibération	Objet
		Approbation du procès-verbal du 17 avril 2025
1	2025.07.01	FINANCES -Réalisation d'emprunts
2	2025.07.02	TE 80 : pose d'un point lumineux-Convention
3	2025.07.03	PLU : demande de révision
4	2025.07.04	Collège de Mers les Bains : demande de subvention pour voyages scolaires
5	2025.07.05	PERSONNEL COMMUNAL : création / suppression de poste
6	2025.07.06	Cession de matériel : ponton flottant
7	2025.07.07	Remboursement de frais à Mme SAINTYVES Amandine
		Questions et informations diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 17 avril 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2025 et demande si des remarques ou des observations éventuelles sont à observer.

Sans observation ni remarque, le procès-verbal de la séance du 17 avril est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025.07.01 : Finances – Réalisation d'emprunts.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les investissements prévus respectivement au budget communal et au budget camping.

L'un de 200 000€ pour l'achat d'un bâtiment, le Centre Médico-social, par le budget principal, en vue de relocaliser les associations situées actuellement sur le site de l'ancienne école qui est cédée au groupe Eiffage pour 460 000€ (promesse de vente avec conditions suspensives signée le 3 juillet 2025) afin de réaliser 69 logements.

Suivant les inscriptions budgétaires approuvé en séance du 17/04 et suivant la délibération n020250408-02 sur la fongibilité des crédits, une décision modificative de mouvements de crédits sera établie, comme suit :

80039	COMMUNE D'AULT	DM n°1 2025
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

L'autre de 220 000€, supporté par le budget campings, permettant de financer partiellement une aire de camping-cars, indispensable pour gérer les flux de circulation dans la commune. Cette aire est adossée au camping de la cavée verte et fonctionnera 24h/24 et 365 jours par an. Le remboursement de cet emprunt sera réalisé par les recettes de l'aire.

Une décision modificative permettant cette réalisation s'avère nécessaire. Elle sera établie comme suit :

80039	COMMUNE D'AULT	DM n°1 2025
Code INSEE	Budget Campings	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général		20 000.00 €		20 000.00 €

Cette aire de camping-car fonctionne désormais, elle permet de gérer des flux de circulation et libère les espaces de stationnement de l'espace Prévert.

La durée de remboursement des emprunts sollicités serait de 20 ans à taux fixe si possible.

Monsieur le maire informe avoir sollicité, à ce jour, la Caisse d'Épargne Hauts de France, le SFIL, la Banque Postale, le Crédit Agricole, Banque des Territoires, et reste dans l'attente de leurs propositions.

Par ailleurs, l'ouverture d'une ligne de trésorerie à option de tirage, pour la phase I des travaux de restauration de l'église qui s'élèvent à 715 000€ subventionnés à plus de 80%, sera également nécessaire pour éviter d'amoindrir la trésorerie de la commune.

Cette ligne de 400 000€ sera remboursée dès l'encaissement des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la réalisation de ces 2 emprunts aux meilleures conditions possibles et de la ligne de trésorerie, pour financer les projets et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant

DELIBERATION N° 2025.07.02 : TE 80 – pose d'un point lumineux- Convention.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Énergie Somme relatif à la pose d'un point lumineux Boulevard Michel Couillet.

La proposition transmise par TE80 se porte à **1 434 € ttc**, dont le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Montant pris en charge par TE80 (20% tvx-tva-mo)	531 €
A charge de la commune	903 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet présenté et le plan de financement proposé et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation des travaux.

DELIBERATION N° 2025.07.03 : PLU – demande de révision.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la signature du compromis de vente entre EIFFAGE et la Commune pour la cession de l'ensemble immobilier sis Rue du 11 Novembre et Avenue du Général Leclerc, formant l'emprise de la MDA et des logements contigus, est intervenue ce jour, avec une date de signature de l'acte authentique fixée au 31/12/2025.

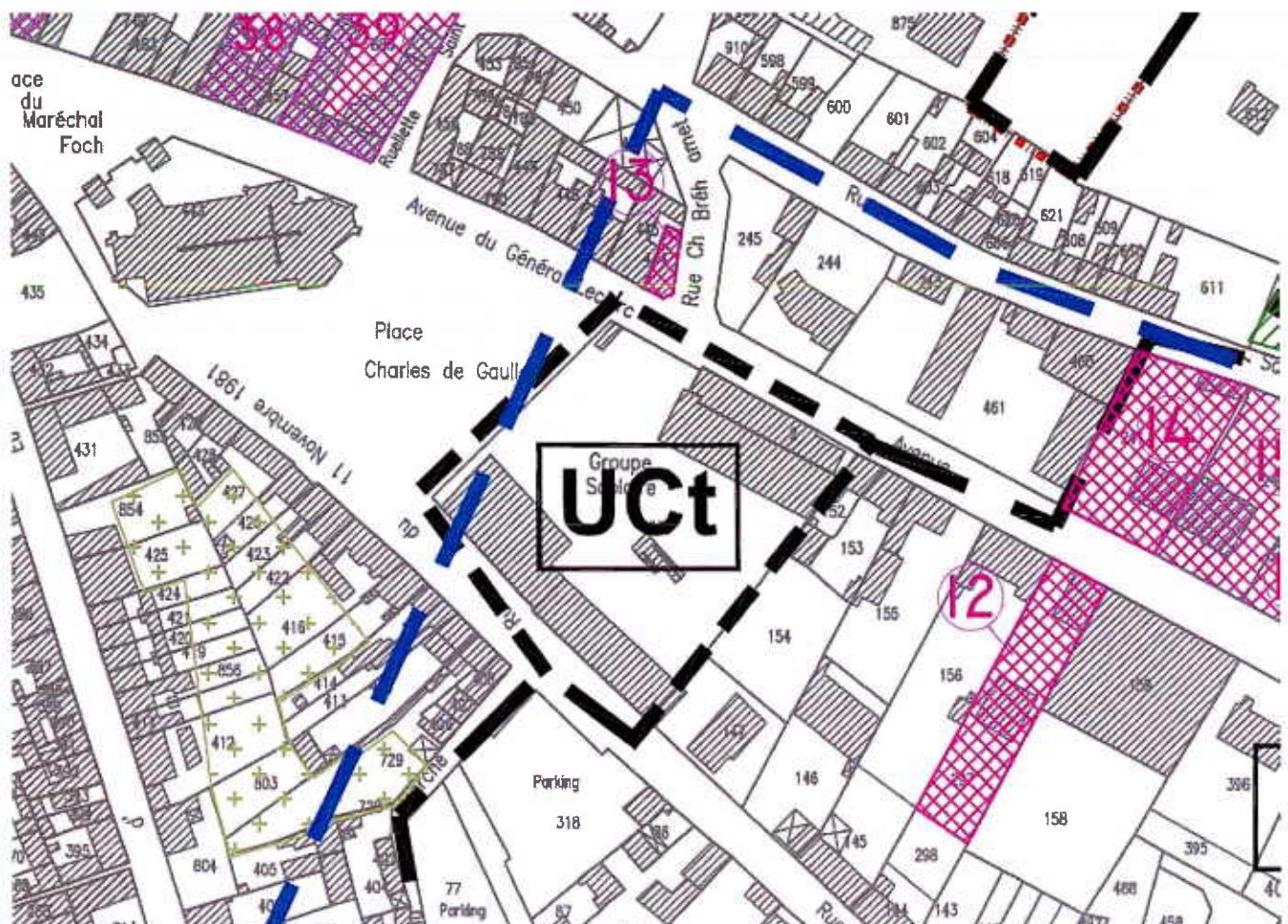
Il rappelle que cette cession est conditionnée à la réalisation d'une opération immobilière tendant à la réalisation d'une résidence « COCOON 'Ages » composée de logements, d'aménagements d'espaces communs, d'une unité commerciale et de stationnement.

Or aujourd'hui, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans son règlement afférent à la zone UCT ne permet de type de construction. Sans devoir attendre l'approbation du PLUI-h prévu en fin d'année 2025 voire 1^{er} trimestre 2026, et compte tenu des délais fixés dans l'acte, il convient dès lors, de modifier le zonage de l'emprise du projet de UCT vers UA.

La validation du prochain du PLUI-H est retardée du fait de l'avis défavorable de 3 communes de la CCVS suite à son approbation. Le document doit être amendé et représenté en conseil communautaire pour une nouvelle validation.

Considérant la compétence exercée par la Communauté de Communes Villes Sœurs (CCVS) en matière d'élaboration de document d'urbanisme réglementaire, il y a lieu de solliciter la CCVS pour la révision du PLU communal.

Monsieur le maire propose que Les frais inhérents à cette procédure de révision soit si besoin, pris en charge par la commune.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter la CCVS pour procéder à la révision du PLU nécessaire à la délivrance des autorisations d'urbanisme adéquates pour la réalisation du projet d'EIFFAGE IMMOBILIER, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

DELIBERATION N° 2025.07.04 : Collège de Mers les Bains : demande de subvention pour voyages scolaires.

Par courrier reçu le 12/06/2025, le collège de Mers les Bains sollicite la commune afin de contribuer au financement de voyages scolaires organisés par l'établissement.

Un séjour en Italie du 16 au 21 mars 2025, pour les élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}.

Le coût du séjour comprenant : transport, hébergement, visites se porte à 35 179.92 € pour 49 élèves et 5 accompagnateurs, soit un coût unitaire de 651.48 €.

Le collège prend à sa charge le coût des accompagnateurs et les frais annexes pour 3257.40 €

La participation volontaire des familles a été fixée par le conseil d'administration à 450 €.

Un séjour Classe de Neige à Crest Voland (Savoie) du 02 au 07 février 2025 pour les élèves de 5^{ème}.

Le coût du voyage comprenant : transport, hébergement, pension complète et activités se porte à 24 574 € pour 46 élèves et 5 accompagnateurs, soit un coût unitaire de 481.85 €.

Le collège prend à sa charge le coût des accompagnateurs et frais annexes pour 2409.25 €.

La participation volontaire des familles a été fixée par le conseil d'administration à 400 €.

Le collège recherche le financement sur la part résiduelle non à charge des familles, soit 201.48 € par élève pour le voyage en Italie, et 81.85 € pour le séjour classe de neige.

Sachant que 4 enfants de la commune ont participé au voyage Italie et 9 enfants au séjour classe de neige.

Nota - Les aides attribuées sont versées à l'établissement scolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accède à ces demandes, et fixe le montant de la participation à hauteur de 50 euros par enfant.

DELIBERATION N° 2025.07.05 : PERSONNEL COMMUNAL – Création / suppression de postes

Monsieur le Maire fait part du départ pour mutation vers autre collectivité d'un agent du service technique. Pour faire face aux besoins du service, il propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – poste absent au tableau des effectifs,

Il précise que tous les départs non pas été compensés. Le poste sera attribué à l'agent contractuel qui a été recruté en contrat saisonnier pour assurer les fonctions d'ASVP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

DELIBERATION N° 2025.07.06 : Cession de matériel communal

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat du ponton flottant acheté par la mairie en 2017 et n'ayant jamais été installé, car non adapté à la mer.

Cette cession permettra de libérer de l'espace dans les locaux de la base nautique.

Cette proposition émane du président de l'association Gamaches Plein Air, Monsieur Clément LECOMTE, au prix de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte la cession du ponton flottant modulaire au profit de l'association « Gamaches Plein Air » au prix de 3500 € et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la formalisation de cette cession.

DELIBERATION N° 2025.07.07 : Remboursement de frais à Mme SAINTYVES Amandine

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mme SAINTYVES Amandine, institutrice à l'école Simone Veil à fait l'avance frais pour l'achat de matériel de maquillage pour les enfants participant au carnaval du 19 juillet prochain.

Le montant des achats se porte à 64,22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais avancés à hauteur de 64.22 € au profit de Mme SAINTYVES Amandine.

Questions et informations diverses

Courrier Mairie d'Eu.

Remerciements de l'aide financière apportée au financement du SMUR en 2025.

Courrier SMACL.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SMACL concernant une résiliation du contrat au 31/12/2025, à défaut d'acceptation d'une augmentation de la cotisation par avenant sur le lot1 – Dommage aux biens

Laurent CHOLET s'interroge sur le caractère philanthropique des assurances réfutables.

Alain NICQUET : AULT n'est pas la seule commune touchée par ces décisions, et beaucoup de commune se retrouve sans assurance.

Le conseil prend acte, et voir quelle décision pour lancer la consultation

Informations « Le Moulinet ».

Monsieur le maire rappelle la genèse de ce dossier afin de réponses à un certain nombre de question pour fixer le cadrage pour le futur du moulinet. Il rappelle que pour réaliser le projet du Groupe Melt , il est indispensable de disposer d'un document d'urbanisme opposable, et purgé de tous recours. Aucun investisseur n'investira sur le secteur si des recours subsistent. D'où l'importance de la médiation.

Le PLUI-H (document d'urbanisme intercommunal) sera représenté en septembre 2025, du fait de la non approbation par 3 des 28 communes. De ce fait, la modification du zonage et règlement de ce secteur est encore possible.

L'évolution du projet doit tenir compte des besoins et attentes des Aultois, avec une intégration dans le paysage

Parallèlement au projet du moulinet, 2 autres projets sont en cours. Ce qui n'était pas le cas au démarrage du projet MELT : le projet Eiffage, et l'OPAH pour la rénovation de l'habitat.

Une attention particulière doit être portée sur :

- le prix au m² en programme neuf : sinon les jeunes ne pourront accéder à la propriété
- la densité : 50 logements à l'hectare serait supérieur au Scot.
- la politique de l'habitat. Veut-on devenir « St Valéry ? » - La réponse est unanime **Non** la volonté est le maintien du bien vivre ensemble.

La discussion reste ouverte avec l'aménageur sur l'optimisation du bâti existant (extension de 50%) , et sur l'implantation d'un bâtiment, mais attention : ce n'est pas le PLU qui doit se coller au projet, mais le projet qui doit se conformer au PLU !

Ainsi des Questions restent posées :

- Résidence principale ? densité des logements ?
- Conservation naturelle du coteau – suppression partielle ou totale des cabanons
- Construction de la couronne végétale
- A quelle condition financière la commune est-elle prête à céder le terrain de foot
- Quel usage pour ce stade : résidence seniors, ateliers municipaux, logements...
- Conserver du foncier par rapport à l'érosion du trait de côte ; si disparation de maison quelles solutions disposons-nous ?
- Acquisition de la ferme à proximité de l'espace Prévert
- Travail sur le paysage avant les bâtiments.

Une réunion publique sur ce sujet aura lieu le 19/07 de 10h à 12h en mairie

Florence LE MOIGNE : « quelle est la position du SMBSGLP sur cela ? La commune n'est plus la même qu'en 2020 ! Aujourd'hui, avons-nous réellement besoin de ces logements ? est-ce une priorité ou pas ? »

Alain NICQUET : « les logements construits sur le terrain seront-ils des résidences principales ? »

Alain SCHIBLER : » difficile d'obliger en résidence principale ? en cas de décès ? Problème sur le prix au mètre carré : qui peut investir 3500 € au

mètre carré. Pas la population du secteur. »

Monsieur le Maire répond : c'est une volonté politique.

Alain NICQUET : Sur la densité initiale prévue de 120 logements, on évoque maintenant 50 logements mais cela reste encore supérieur à la densité du SCOT.

Monsieur le Maire répond que la révision du SCOT devra intervenir un jour.

Florence LE MOIGNE rappelle que le seul atout de la commune est le stade. L'idée était de pouvoir reloger les gens en danger avec le recul du trait de côte. Elle souligne qu'en 2020, l'investisseur était le seul. Aujourd'hui nous ne sommes plus dans la même situation.

Laurent CHOLET : Le PLU fixe les règles maximums de ce dont nous pourrions avoir besoin de façon à ce que l'investisseur puisse avancer sur le projet.

Monsieur le Maire : « cela fait 18 mois que je sollicite une note financière du projet ! Ce dont on ne dispose pas aujourd'hui ! L'évaluation des domaines n'est pas encore faite, alors que la discussion sur la cession est depuis longtemps en cause »

Florence LE MOIGNE : « à quel prix l'investisseur achète le bâtiment ? »

Monsieur le Maire : « cession gratuite au regard du coût de la réhabilitation. »

Jean-Louis DERCHE : le recours concerne la modification du PLU ?

Monsieur le Maire précise « Attention vu la qualité du site, il faut se dire qu'il n'y a pas que le « groupe MELT » au monde ! D'autres projets pourraient tout aussi bien convenir à la municipalité : Hôtel sur espace terre pierre aux prix plus accessibles en profitant des aménagements....

Hubert HEDIN : « l'appel à projet avait été lancé à l'échelle européenne. 86 candidats avaient répondu, mais seuls 5 ont été retenus »

! Révision au cm d'urgence : 86 dossiers achetés et seules 5 réponses ..

Alain SCHIBLER : l'« projet doit correspondre au besoin de la commune d'où la nécessité d'écrire notre PLU ! »

Laurent CHOLET : le PLU fixe les règles de construction mais aussi des usages : mixité générationnelle pour créer du vivre ensemble, de la solidarité. Ça colle au concept de « béguinage ». Ne pas oublier le principe de résilience : il appartient aux aulois de se réinventer au moment venu ;

Alain NICQUET : 40 logements en résidence seniors, peut-on les rapprocher du centre bourg ? Le stade est loin ?

Monsieur le Maire : si la décision est prise d'inscrire dans le PLU-H - l'obligation de logement résidence principale ou location longue durée, doit-on soumettre l'idée à l'investisseur de ne créer que de la résidence principale ?

Alain SCHIBLER : la commune doit devenir propriétaire de la ferme adjacente à l'espace Prévert !

Monsieur le Maire : globalement, la demande sera faite si le travail est fait sans le terrain de football, et avec des chiffres très précis.

Il faudra décider des choses à inscrire dans le PLU-H, avant fin juillet pour une représentation en septembre 2025 à la CCVS. En fonction de cette décision le recours actuel pourrait être abandonné.

Il est important d'affirmer la volonté de garder l'authenticité de la commune...

VIDEOPROTECTION

La vidéoprotection est en cours d'installation depuis le début de semaine, le branchement sur le serveur s'effectue au fur et à mesure.

PARC DE JEUX ONIVAL

Nouveaux jeux installés sur l'esplanade de la plage. Franc succès.

BOIS DE CISE

Mise en place d'une signalétique de bonne qualité. Réception d'un devis pour la réfection des marches d'accès à la plage du bois de Cise avec installation d'une main courante.

Inauguration des sculptures

RENOVATION DU PUIITS

Dans le cadre du maintien du petit patrimoine, la restauration du puits du Bois de Cise (structure bois et toit chaume) a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du PNR (accordée) et auprès du Conseil Départemental.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Second passage du jury prévu le 09 juillet, progression depuis l'année dernière avec prise en compte des observations n-1

PROPRETE DE LA VILLE

Consignes données aux agents d'être vigilants sur les déchets, tout ce qui traine doit être ramassé

Appel aux habitants et visiteurs ça leur appartient aussi !

ESPACE CULTUREL

Problème de chaleur excessive dans le bâtiment. L'absence de climatisation dans un tel bâtiment relève d'une faute de conception ; sollicitation de l'avocat de la commune pour défendre ces problématiques + murs fissurés.

Le coût d'installation d'une climatisation est compris entre 50 000 € et 80 000 €.

Demande de l'étude thermique lors de la conception du dossier de consultation des entreprises.

SAISON ESTIVALE

Commencement par le festival AULT en musique ce dimanche.

Première scène en musique le vendredi 04 juillet rue de St Valéry, avec participation du nouveau commerce « Babelute ».

ESPACE SANS TABAC.

Le décret n°2025-582 du 27 juin 2025 interdit formellement de fumer sur plusieurs types d'espaces publics à ciel ouvert, y compris les plages, les abords des écoles, les forêts et les parcs.

Signature d'une convention avec la « ligue de lutte contre le cancer » – Eviter d'être dans le tout répressif.

CCAS

Florence LE MOIGNE rappelle l'évaluation programmée du service aide à domicile par un cabinet d'évaluation pour 7 000 €.

Accent est mis sur la formation des agents : formation débuter ce jour + formation en distanciel en novembre.

Une subvention exceptionnelle de la commune sera nécessaire pour assumer le coût de l'audit.

Une demande de conventionnement sera déposée auprès de la CARSAT pour le financement des prestations.

Selon Marcel LE MOIGNE, c'est normal d'être audité. Il y a très peu de CCAS indépendant inscrits dans cette démarche. Le personnel est volontaire et impliqué. Les retours des bénéficiaires sont plutôt très bons.

Les séances de « CINEGOUTER » marchent bien et sont appréciées des seniors.

Un grand remerciement est adressé aux bénévoles et membres du CCAS qui s'investissent au quotidien pour que la structure fonctionne.

SCHEMA DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

Echanges à venir sur la création de la prairie inondable. Obtention de la subvention « Fonds Verts » ; la CCVS doit accompagner le projet, ainsi que l'Agence de l'Eau avec la mise en place de pratique agronomiques (PAALER).

ASSAINISSEMENT

Contentieux toujours en cours.

Demande que le PR4 soit implanté sur le terreplein face au Victor Hugo ; si cette solution n'est pas retenue, un nouveau contentieux sera engagé.

PR1 bruits résiduels et vibrations : proposition de revisite pour solution à apporter sur ce problème.

L'agence de l'eau suit sur les demandes de reports de subvention, à ce jour jusqu'en février 2026.

Hubert HEDIN demande si un retour du visionnage prévu demain avec l'investisseur peut être fait avant la réunion publique et souhaite un bon courage pour cet été très animé.

Sans autre observation la séance est levée à 20h15

Le Maire,

Marcel LE MOIGNE



La secrétaire de séance,

Florence LE MOIGNE